



## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée que lors de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> juin 2015, le Conseil a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 210-5-2015** intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 210 (RM 330) concernant la circulation et le stationnement, tel qu'amendé ».

Ledit règlement a pour objet de modifier les annexes A et D du règlement numéro 210 (RM 330) tel qu'amendé afin de mettre à jour la signalisation routière concernant les arrêts ainsi que les stationnements limités et les stationnements pour handicapés sur le territoire de la Ville.

Toute personne intéressée qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau temporaire de la Ville situé au 1, rue Principale Sud, Sutton, Québec, durant les heures de bureau.

**DONNÉ** à Sutton, Québec, ce **10<sup>ième</sup>** jour du mois de **juin** de l'an **2015**.

*Julie Lamarche*  
*Greffière adjointe*